



DELIBERATION

N° CP_2026_09_005

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 8 SEPTEMBRE 2026

Présidée par Monsieur Jean-Claude LEBLOIS

SERVICE : Pôle éducation, culture et vie associative/Mission jeunesse-vie associative

OBJET : Adhésion du Département à l'association Urgence ligne POLT

Elu(s) présent(s) : Mme ACHARD, M. ALLARD, Mme ALMOSTER-RODRIGUES, M. AUZEMERY, M. BARRY, M. BEGOUT, M. BUSSIÈRE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, M. GERAUDIE, M. LEBLOIS, Mme LHOMME LEOMENT, Mme MANUS, M. MIGUEL, Mme MORIZIO, M. OSTROWSKI, Mme PLAZZI, Mme TLEMSANI, Mme TUYERAS.

Elu(s) absent(s) / excusé(s) sans procuration :

Elu(s) absent(s) ayant donné pouvoir : M. BOST, excusé, a donné délégation de vote à M. BUSSIÈRE ; Mme GENTIL, excusée, a donné délégation de vote à Mme MANUS ; Mme LALOGÉ, excusée, a donné délégation de vote à M. OSTROWSKI ; M. PIRONNEAU, excusé, a donné délégation de vote à Mme TUYERAS ; Mme SELLÈS, excusée, a donné délégation de vote à M. DESTRUHAUT ; Mme YILDIRIM, excusée, a donné délégation de vote à M. BEGOUT.

PRESENTATION SYNTHETIQUE

Il est proposé l'adhésion du Département pour 2026 à l'association « Urgence ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse » (ULPOLT).

INCIDENCES BUDGETAIRES

	Investissement		Fonctionnement	
	AP	CP	AE	CP
Dépenses				500 €
Recettes				

RAPPORT

L'association ULPOLT, créée le 30 janvier 2010 à Brive-la-Gaillarde, a pour but de défendre le développement et la modernisation de la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (voyageurs et fret) en fédérant toutes les forces vives (politiques, économiques, associatives, syndicales, usagers, etc.) des territoires desservis par cet axe ferroviaire autour de quatre enjeux fondamentaux : écologique, économique, social et territorial.

La ligne POLT est un axe national structurant qui traverse une grande partie de notre pays et qui est vitale pour de nombreux territoires dont la Haute-Vienne. Elle représente un levier majeur d'attractivité économique et un outil essentiel de mobilité durable.

La dégradation de cette ligne ferroviaire pénalise au quotidien les usagers, les professionnels, les étudiants et fragilise l'attractivité et le dynamisme économique du territoire.

Pour peser collectivement afin de retrouver un service ferroviaire fiable et de qualité, il est proposé que le Département adhère à l'association ULPOLT pour 2026 et verse la somme de 500 € à titre de cotisation.

DECISION

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 2 avril 2026 relative au Budget primitif (BP) 2026 ;

La Commission permanente du Conseil départemental, légalement convoquée par son Président, réunie dans la salle des Commissions n°1 de l'Hôtel du Département, 11 rue François Chénieux à Limoges, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DECIDE

de donner son accord à l'adhésion du Département à l'association ULPOLT ;

de verser à ce titre une somme de 500 € à cette association pour l'année 2026 ;

d'autoriser le Président du Département à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

25 Pour : Mme ACHARD, M. ALLARD, Mme ALMOSTER-RODRIGUES, M. AUZEMERY, M. BARRY, M. BEGOUT, M. BOST (délégation de vote à M. BUSSIÈRE), M. BUSSIÈRE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme GENTIL (délégation de vote à Mme MANUS), M. GERAUDIE, Mme LALOGUE (délégation de vote à M. OSTROWSKI), M. LEBLOIS, Mme LHOMME LEOMENT, Mme MANUS, M. MIGUEL, Mme MORIZIO, M. OSTROWSKI, M. PIRONNEAU (délégation de vote à Mme TUYERAS), Mme PLAZZI, Mme SELLÈS (délégation de vote à M. DESTRUHAUT), Mme TLEMSANI, Mme TUYERAS, Mme YILDIRIM (délégation de vote à M. BEGOUT).

0 Contre :

0 Abstention :

0 ne prend pas part au vote :

0 absent / excusé sans procuration :

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
La Directrice générale adjointe

Anne DELAPIERRE